DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMISSION PERMANENTE

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20210208-lmc100000021688-DE

Séance du lundi 8 février 2021

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 09/02/2021 Réception Préfet : 09/02/2021 Publication RAAD : 09/02/2021

DÉLIBÉRATION N° CP-2021/02/08-1/07

OBJET: Poursuite du partenariat du Département avec la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Seine-et-Marne (FDSEA 77) et renouvellement des conventions respectives avec six organisations professionnelles agricoles.

Le Département subventionne les organismes intervenant dans le domaine de l'agriculture. A ce titre, il est proposé de poursuivre notre partenariat par voie d'avenant à la convention conclue avec la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Seine-et-Marne (FDSEA 77).

Par ailleurs, il est proposé de renouveler les conventions de partenariat entre le Département et, respectivement, le Service de Remplacement de Seine-et-Marne (SR 77), l'Association des Éleveurs Producteurs de Lait de Seine-et-Marne (AEPL 77), la Fédération Régionale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole d'Île-de-France (FRCUMA IDF), les Jeunes Agriculteurs de Seine-et-Marne (JA 77), le Groupement des Agriculteurs Biologiques et Biodynamiques d'Île-de-France (GAB IDF) et l'Association Abiosol (cette dernière regroupant le Réseau des AMAP francilien, l'Association Terre de liens IDF et la SCIC Les Champs des Possibles). L'ensemble des aides représente un montant de 118 090 €.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 3,

VU la délibération du Conseil général n° 1/02 du 18 avril 2008 fixant les règles d'attribution des subventions aux associations et organismes intervenant dans le domaine de l'agriculture,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 du 29 juin 2012 portant Règlement budgétaire et financier, modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération de la Commission permanente n°1/18 en date du 7 février 2020, relative à la Poursuite des partenariats du Département avec cinq organisations professionnelles agricoles et renouvellement de la convention avec la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Seine-et-Marne (FDSEA 77),

VU les délibérations du Conseil départemental n° 1/02 et n° 7/01 en date du 17 décembre 2020 relatives au budget du Département pour 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- Article 1 : d'attribuer une subvention d'un montant de 22 000 € à la Fédération Départementale des Syndicats Agricoles de Seine-et-Marne (FDSEA 77).
- Article 2 : d'approuver le projet d'avenant n° 1 à la convention conclue avec la FDSEA 77, tel que joint en annexe n° 1 à la présente délibération.
- Article 3 : d'attribuer une subvention d'un montant de 20 070 € au Service de remplacement de Seine-et-Marne (SR 77).
- Article 4 : d'approuver le projet de convention avec le SR 77, tel que joint en annexe n° 2 à la présente délibération.
- Article 5 : d'attribuer une subvention de 9 000 € à l'Association des éleveurs producteurs de lait de Seine-et-Marne (AEPL 77).
- Article 6 : d'approuver le projet de convention avec l'AEPL 77, tel que joint en annexe n° 3 à la présente délibération.
- Article 7 : d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 € à la Fédération Régionale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole d'Île-de-France (FRCUMA IDF).
- Article 8 : d'approuver le projet de convention avec la FRCUMA IDF, tel que joint en annexe n° 4 à la présente délibération.
- Article 9 : d'attribuer une subvention d'un montant de 30 520 € aux Jeunes agriculteurs de Seine-et-Marne (JA 77).
- Article 10 : d'approuver le projet de convention avec les JA 77, tel que joint en annexe n° 5 à la présente délibération.
- Article 11 : d'attribuer une subvention d'un montant total de 24 000 \in à l'Association ABIOSOL : «AMAP IDF Terre de Liens IDF SCIC Les Champs des Possibles ».
- Article 12 : d'approuver le projet de convention avec l'Association ABIOSOL, tel que joint en annexe n° 6 à la présente délibération.
- Article 13 : d'attribuer une subvention d'un montant total de 7 500 \in au Groupement des agriculteurs biologiques et biodynamiques d'Île-de-France (GAB IDF).
- Article 14 : d'approuver le projet de convention avec le GAB IDF, tel que joint en annexe n° 7 à la présente délibération.
- Article 15 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, l'avenant à la convention mentionné à l'article 2 et les conventions mentionnées aux articles 4, 6, 8, 10, 12 et 14.
- Article 16 : de prélever ces crédits sur l'opération « Agriculture/subventions diverses » de l'action «Agriculture ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (44):

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

M. Arnaud de BELENET

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD

M. Smaïl DJEBARA

Mme Martine DUVERNOIS

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Anne-Laure FONTBONNE

Mme Isoline GARREAU MILLOT qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC

Mme Julie GOBERT

M. Jérôme GUYARD

M. Yves JAUNAUX

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA

Mme Marianne MARGATÉ

M. Olivier MORIN

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François ONETO

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA

Mme Laurence PICARD qui a donné pouvoir à M. Yves JAUNAUX

Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON

M. Brice RABASTE

Mme Isabelle RECIO

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

M. Jérôme TISSERAND

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

M. Franck VERNIN

M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à M. Yves JAUNAUX

Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0):

Se sont ABSTENUS (0):

N'ont pas pris part au vote (0):

Ont été ABSENTS (2):

M. Pierre BACQUÉ M. Bernard CORNEILLE

Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne